

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du
SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 04 FEVRIER 1999

Objet : L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit
et le quatre Février à dix-sept heures trente

Autorisation
d'Ester en Justice

au T.A. de Nice Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre
Affaire 98.5192 prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean THAON

9902/04

Présents ou représentés :
MM. THAON, BALDINI, BARBIER, BELLEOUD, BONNET,
DEBERDT, DUHALDE, FRANCO, FRERE, GINESY, LORENZI,
MARY, OLLIE, PASCAL, REGHEZZA, SENECA, VIAL, VICTOR,
ET TREHIN,
MMES BOURRIER-REYNAUD, DALMASSO, COHEN, FORESTIER,
GIUDICELLI, RAVEL-TOLLARDO, RAYBAUD, SOMARIA.

Le Président informe l'Assemblée que Monsieur
DUBREUIL attaque de nouveau le Syndicat Mixte devant le
Tribunal Administratif de Nice pour un courrier en date du
15 Mai 1998 du Directeur Général.

Or, ce courrier, compte tenu de la confusion
possible du terme "avertissement" avec une procédure de
sanction disciplinaire, a été rapporté par le Président du
Syndicat Mixte en date du 15 Octobre 1998.

Le Président indique qu'il faut porter ces
informations auprès du Tribunal Administratif de Nice.

Il demande, en conséquence, l'autorisation
d'ester en justice devant le Tribunal Administratif de
Nice.

Où, l'exposé du Président et après en avoir
délibéré, le Conseil Syndical :

- 1) APPROUVE l'exposé du Président.
- 2) AUTORISE le Président à ester en justice
devant le Tribunal Administratif de Nice dans le cadre de
l'affaire N° 98.5192 formulée par Monsieur James DUBREUIL.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Charles GINESY

